

COMMUNE

DE



GRANDFONTAINE

(Jura)

Assemblée communale ordinaire
Mercredi 21 décembre 2022 à 20.00 heures
Halle de gymnastique de Grandfontaine

Ordre du jour

1. Nomination de deux scrutateurs.
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 27 juin 2022.
3. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement d'organisation et d'administration du syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux usées de Porrentruy et environs « SEPE ».
4. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement relatif à l'approvisionnement en eau potable de la commune mixte, ainsi que de son règlement tarifaire.
5. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement relatif à l'évacuation et au traitement des eaux usées de la commune mixte, ainsi que de son règlement tarifaire.
6. Accepter la participation financière communale de Fr. 30'000.- pour remplacer une partie de la conduite d'eau de la « Rue de la Férouse » ; donner compétence au Conseil communal pour assurer le financement et la consolidation.
7. Prendre connaissance et approuver le budget de fonctionnement 2023 ainsi que la quotité d'impôt et les taxes y relatives.
8. Information sur le projet de réglementation locale du trafic sur les routes communales à l'intérieur du périmètre du remaniement parcellaire.
9. Divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée peut être consulté au secrétariat communal ou sur le site internet communal www.grandfontaine.ch. Les demandes de compléments ou de modifications sont à adresser, par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Les règlements mentionnés sous chiffre 3, 4 et 5 sont déposés publiquement au secrétariat communal durant les délais légaux de 20 jours avant et 20 jours après l'Assemblée communale. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées et par écrit, au secrétariat communal.

Ordre du jour modifié le 5 décembre 2022 à Grandfontaine

Au nom du Conseil communal